

COMPOSITION DES JURYS MAÏEUTIQUE

Année universitaire 2024 - 2025

Le Président de l'Université de Bourgogne :

Vu l'article L 613-1 du Code de l'Éducation,

Vu l'arrêté du 11 Mars 2013 relatif au régime des études en vue du Diplôme d'État de sage-femme,

Vu le décret 2014-1511 relatif au diplôme de santé confèrent le grade de master,

Vu les dispositions de la loi 2023-29 du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme et notamment son article 3 « Docteur en maïeutique »,

Vu le décret n°2024-679 du 3 Juillet 2024 portant création d'un troisième cycle des études en sciences maïeutiques,

Vu l'arrêté du 3 Juillet 2024 relatif au régime des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de docteur en maïeutique, Chapitre 2 : Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques,

Arrête :

Article 1 : Selon l'arrêté du 11 mars 2013, **Le Diplôme d'État de sage-femme** est délivré suite à la validation du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (grade licence) et de la formation approfondie en sciences maïeutiques en vue du Diplôme d'État de sage-femme (grade master).

Article 2 : Selon l'arrêté du 3 juillet 2024, **Le Diplôme d'État de docteur en maïeutique** est sanctionné :

- par le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (1^{er} cycle, grade licence)
- par le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (2^{ème} cycle, grade master)
- par le Diplôme d'État de docteur en Maïeutique (3^{ème} cycle, thèse d'exercice)

Article 3 : Le jury des délibérations est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente du Jury :

Véronique BERTAUX- CHARVOLIN, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique

Représentant des :

Sages-femmes enseignantes en Maïeutique du Département

Angélique BOIREAUD-BERNARD
Véronique BOTTOU
Estelle CHARBONNIER
Anne-Laure GUYARD
Élisa MONET
Tiffanie WAUTHIER

Enseignants Hospitalo-Universitaires :

M. le Professeur Frédéric HUET, chef du Pôle de Pédiatrie, CHU Dijon Bourgogne
M. le Professeur Emmanuel SIMON, chef du Pôle de Gynécologie Obstétrique, CHU Dijon Bourgogne

Enseignants chercheurs :

Maëva WENDREMAIRE, Maître de Conférences, UMR 1231 INSERM "Lipides, Nutrition, Cancer" Équipe "HSP-Pathies", UFR des Sciences de Santé

Enseignants Vacataires :

Julien BADOR, praticien hospitalier, Laboratoire de BIOLOGIE, CHU Dijon Bourgogne

Maîtres de Stages :

Nathalie CHIFFAUT-MOLIARD, Sage-Femme Libérale, Dijon
Hélène DEDREUX, Sage-femme coordinatrice en Maïeutique, CH de Semur en Auxois
Flora ROMANO, Sage-Femme Coordinatrice, CHU de Dijon Bourgogne

Responsables administratifs permanents :

Jeanne BRIVOIS, Assistante de formation du Département Universitaire de Maïeutique
Anaïs JUBLOT, Assistante de formation du Département Universitaire de Maïeutique
Angela STRATAN, Responsable de la scolarité de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon

Le jury se réunira en salle 311 (sous réserve de modification) au bâtiment médecine B2 de l'UFR des Sciences de Santé, pour 6 délibérations au total.

- ✓ **Le mardi 18 février 2025 à 14h30 pour les délibérations du Jury 1^{ère} session** des semestres S3 (Arrêté du 3 juillet 2024) - S5 - S7 - S9 (ancien cursus)
- ✓ **Le mercredi 26 mars 2025 à 14h30 pour les délibérations du Jury 2^{ème} session** du semestre S3 (Arrêté du 3 juillet 2024)

- ✓ **Le lundi 30 juin 2025 à 14h30 pour les délibérations du Jury 1^{ère} session** des semestres S4 (Arrêté du 3 juillet 2024) - S6 – S8 - S10 et de la 2^{ème} session de S9* (ancien cursus)
- ✓ **Le mercredi 23 juillet 2025 à 14h30 pour les délibérations du Jury des secondes sessions** des semestres S4* (Arrêté du 3 juillet 2024) - S5*- S6*- S7*- S8*- S10* (ancien cursus)
- ✓ **Le mercredi 27 août 2025 à 14h30 pour les délibérations du jury de validation des stages UE 12 clinique** (Arrêté du 3 juillet 2024 et ancien cursus)
- ✓ **Le mercredi 1^{er} octobre à 14h30 pour les délibérations du jury des secondes sessions des mémoires UE 4 Recherche** (ancien cursus)

Article 4 : Le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté

Fait à Dijon, le 07/01/2025

Le Président de l'Université

Par délégation, le Directeur de l'UFR des Sciences de Santé : Professeur Marc MAYNADIÉ



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Maynardie', written over a circular green stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITE DE BOURGOGNE' around the top edge, 'UFR' in the center, and 'des Sciences de Santé' around the bottom edge. A small star is located at the bottom center of the stamp.